

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Jours fériés sans allocations de contingent tarifaire pour la période comprise entre le 18/04/2019 et
le 10/06/2019

La Commission européenne sera fermée plusieurs jours pendant la période comprise entre le 18/04/2019 et le 10/06/2019 en raison de jours fériés. Il n'y aura donc pas d'allocations pendant les jours fériés suivants :

- 22 avril
- 1^{er} mai
- 9 mai
- 30 mai
- 10 juin

Des allocations auront lieu les jours suivants :

- 18 avril
- 19 avril
- 31 mai